

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE MARDI 30 JANVIER 2018

Consultation publique tenue à l'hôtel de ville le mardi, 30 janvier 2018 à 19h30, à laquelle sont présents monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault.

Monsieur Hugo Sénéchal, directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, madame Nancy Trottier, directrice-générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présents.

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PREMIER PROJET DE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 043-01-18 VISANT L'AUTORISATION  
D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE  
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Monsieur Hugo Sénéchal explique d'abord aux personnes et organismes présents les objets du premier projet de résolution numéro 043-01-18 intitulé « Adoption du premier projet de résolution – Demande de PPCMOI numéro 2017-00059 – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Lot 2 180 692 du cadastre du Québec (lot projeté 6 170 509 du cadastre du Québec) – 63, rue Saint-Pierre ». Il fait une présentation visuelle du projet.

Le directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire mentionne que le projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, soit les paragraphes 1, 2, 4, 5, 8, 10, 14 et 17.

La greffière explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que la résolution contenant ces dispositions soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Par la suite, monsieur le maire et monsieur Hugo Sénéchal, directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire invitent les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Les principaux commentaires formulés par les personnes et organismes présents à l'égard de ce projet de résolution sont les suivants :

Un citoyen interroge le directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sur la grandeur des logements locatifs des bâtiments du présent PPCMOI.

Une citoyenne souhaite savoir si la Ville a une vision d'ensemble de l'arrière du bâtiment pour les résidents de la rue Sainte-Marie.

S'inquiétant de la sécurité et du problème possible du manque de stationnement, une résidente du secteur souhaite savoir ce qui se passera avec la neige l'hiver et qui elle doit contacter s'il y a une problématique au niveau de l'enlèvement de la neige.

Cette résidente du secteur demande si le conteneur sera suffisant pour les deux bâtiments commerciaux et si la Ville a pris en considération le sous-sol.

Que les infrastructures soient suffisamment sécuritaires pour assurer une pérennité au niveau de l'étanchéité afin que la nappe phréatique et autre comme l'aqueduc, au niveau du sous-sol ne soit compromise.

Cette même résidente demande si l'aqueduc des deux bâtiments sera branché sur la rue Saint-Pierre ou sur la rue Sainte-Marie.

Cette citoyenne souhaite également savoir si l'enfouissement du système électrique sera à la charge de la Ville ou si la distance entre les poteaux électriques et les bâtiments sont respectés.

Inquiète par le flot de circulation sur la rue Sainte-Marie, une citoyenne, après avoir consulté les résidents du secteur, veut savoir si l'entrée charretière arrière de ces bâtiments sur la rue Sainte-Marie est nécessaire.

De plus, elle souhaite s'assurer que le comité de circulation va se pencher sur le présent projet et que les citoyens du secteur seront consultés tout au long du projet. Elle s'informe à savoir comment et le délai que les citoyens ont pour soumettre leurs commentaires avant l'adoption du présent PPCMOI.

Un citoyen s'adressant à la greffière souhaite connaître qui sont les personnes visées par la procédure référendaire.

Ce citoyen s'intéressant à la sécurité et la fluidité du secteur et le nombre de cases de stationnement prévu, veut savoir si la ville verra à ce que les commerces autorisés et prévus par les usages du secteur soient respectés.

Une citoyenne demande ce que signifie « salle de réunion » indiqué sur le plan du PPCMOI.

Également, elle demande ce que signifie « entreposage » indiqué sur le plan du sous-sol, à savoir s'il est question d'entreposage interne pour les usagers du bâtiment ou de l'entreposage externe.

La citoyenne questionne le directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sur le nombre de cases de stationnement disponibles et sur le nombre total de stationnements nécessaires selon le nombre de locataires possible dans les deux bâtiments.

Une citoyenne veut savoir si la construction de stationnements souterrains avait été envisagée dans le cadre du présent projet.

Une citoyenne intéressée par la question environnementale du projet, interroge la Ville sur l'écoulement des eaux, le drainage du terrain. Elle veut savoir si les égouts pluviaux existants sur la rue Saint-Pierre suffisent, vu que la rue Sainte-Marie n'a pas d'égouts pluviaux. Elle veut s'assurer qu'il n'y aura pas d'eau qui va s'écouler chez les voisins du projet.

Une résidente du secteur veut connaître le positionnement des unités de climatisation des bâtiments, sur le toit ou sur les côtés du bâtiment.

Elle veut plus de détails sur les portes d'accès que l'on retrouve à l'arrière des bâtiments tel que montré aux plans du projet.

Cette résidente veut connaître la distance entre la clôture projetée et la limite de propriété.

Dans le cadre du présent PPCMOI, la résidente veut savoir s'il est possible d'évaluer que la distance requise (zone tampon) soit ramenée à 2 mètres et non à 1,5 mètre tel que présentement prévu au projet puisque c'est adjacent à une zone bi-génération.

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PREMIER PROJET DE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 044-01-18 VISANT L'AUTORISATION  
D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE  
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Monsieur Hugo Sénéchal explique d'abord aux personnes et organismes présents les objets du premier projet de résolution numéro 044-01-18 intitulé « Adoption du premier projet de résolution – Demande de PPCMOI numéro 2017-00077 – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Lot 2 180 687 du cadastre du Québec (lot projeté 6 170 510 du cadastre du Québec) – 65, rue Saint-Pierre ». Il fait une présentation visuelle du projet.

Le directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire mentionne que le projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, soit les paragraphes 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11.

La greffière explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que la résolution contenant ces dispositions soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Par la suite, Monsieur le maire et monsieur Hugo Sénéchal, directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire invitent les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Les principaux commentaires formulés par les personnes et organismes présents à l'égard de ce projet de résolution sont les suivants :

Un citoyen interroge le directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sur la grandeur des logements locatifs des bâtiments du présent PPCMOI.

Une citoyenne souhaite savoir si la Ville a une vision d'ensemble de l'arrière du bâtiment pour les résidents de la rue Sainte-Marie.

S'inquiétant de la sécurité et du problème possible du manque de stationnement, une résidente du secteur souhaite savoir ce qui se passera avec la neige l'hiver et qui elle doit contacter s'il y a une problématique au niveau de l'enlèvement de la neige.

Cette résidente du secteur demande si le conteneur sera suffisant pour les deux bâtiments commerciaux et si la Ville a pris en considération le sous-sol. Que les infrastructures soient suffisamment sécuritaires pour assurer une pérennité au niveau de l'étanchéité afin que la nappe phréatique et autre comme l'aqueduc, au niveau du sous-sol ne soit compromise.

Cette même résidente demande si l'aqueduc des deux bâtiments sera branché sur la rue Saint-Pierre ou sur la rue Sainte-Marie.

Cette citoyenne souhaite également savoir si l'enfouissement du système électrique sera à la charge de la Ville ou si la distance entre les poteaux électriques et les bâtiments sont respectés.

Inquiète par le flot de circulation sur la rue Sainte-Marie, une citoyenne, après avoir consulté les résidents du secteur, veut savoir si l'entrée charretière arrière de ces bâtiments sur la rue Sainte-Marie est nécessaire.

De plus, elle souhaite s'assurer que le comité de circulation va se pencher sur le présent projet et que les citoyens du secteur seront consultés tout au long du projet. Elle s'informe à savoir comment et le délai que les citoyens ont pour soumettre leurs commentaires avant l'adoption du présent PPCMOI.

Un citoyen s'adressant à la greffière souhaite connaître qui sont les personnes visées par la procédure référendaire.

Ce citoyen s'intéressant à la sécurité et la fluidité du secteur et le nombre de cases de stationnement prévu, veut savoir si la ville verra à ce que les commerces autorisés et prévus par les usages du secteur soient respectés.

Une citoyenne demande ce que signifie « salle de réunion » indiqué sur le plan du PPCMOI.

Également, elle demande ce que signifie « entreposage » indiqué sur le plan du sous-sol, à savoir s'il est question d'entreposage interne pour les usagers du bâtiment ou de l'entreposage externe.

La citoyenne questionne le directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sur le nombre de cases de stationnement disponibles et sur le nombre total de stationnements nécessaires selon le nombre de locataires possible dans les deux bâtiments.

Une citoyenne veut savoir si la construction de stationnements souterrains avait été envisagée dans le cadre du présent projet.

Une citoyenne intéressée par la question environnementale du projet, interroge la Ville sur l'écoulement des eaux, le drainage du terrain. Elle veut savoir si les égouts pluviaux existants sur la rue Saint-Pierre suffisent, vu que la rue Sainte-Marie n'a pas d'égouts pluviaux. Elle veut s'assurer qu'il n'y aura pas d'eau qui va s'écouler chez les voisins du projet.

Une résidente du secteur veut connaître le positionnement des unités de climatisation des bâtiments, sur le toit ou sur les côtés du bâtiment.

Elle veut plus de détails sur les portes d'accès que l'on retrouve à l'arrière des bâtiments tel que montré aux plans du projet.

Cette résidente veut connaître la distance entre la clôture projetée et la limite de propriété.

Dans le cadre du présent PPCMOI, la résidente veut savoir s'il est possible d'évaluer que la distance requise (zone tampon) soit ramenée à 2 mètres et non à 1,5 mètre tel que présentement prévu au projet puisque c'est adjacent à une zone bi-génération.

  
Jean-Claude Boyer, maire

  
Me Sophie Laflamme, greffière